

OBJET MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
(CŒUR VERT FAMILIAL ET BARACHOIS)

AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LE MARCHÉ

Le Cœur Vert Familial et le Barachois, espaces d'agrément et de promenade de la Ville de Saint-Denis, participent à la qualité du cadre de vie des Dionysiens.

La Ville assure actuellement, sur ces deux sites :

- l'entretien des espaces verts, c'est-à-dire la tonte des pelouses, le débroussaillage, le désherbage, l'entretien des massifs, arbustes et arbres ;
- la propreté de tous les périmètres, qui comprend le balayage et l'évacuation des déchets en sites agréés.

Pour le Cœur Vert Familial, la Ville intervient sur les 10 ha du Parc Urbain de la Trinité, de façon quotidienne, dans le cadre d'un marché à prix forfaitaires. A cela, s'ajoutent les espaces nouvellement aménagés, livrés entre décembre 2013 et avril 2014, soit 22 ha qu'il conviendra d'entretenir dès décembre 2014 (hors équipements sportifs). Ces espaces se trouvent sur les secteurs de Sainte-Clotilde, de Marcadet, de Montgaillard et de la Providence.

Sur le Barachois et sa périphérie (6,8 ha), la Ville entretient les espaces verts en régie et ponctuellement, par le marché à bons de commandes dédié aux espaces végétalisés du secteur du Centre-Ville.

Ces espaces, de plus en plus fréquentés, nécessitent une qualité d'entretien constante. Compte tenu de la fréquentation de ces sites, de l'augmentation des surfaces à entretenir et de l'aspect récurrent du besoin, il est proposé de mettre en œuvre un marché d'entretien à prix forfaitaires, pour une durée d'un an, reconductible trois fois.

Le marché est évalué à 395 000 € HT/ an, soit sur une période de quatre ans à 1 580 000 € HT et doit faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres conformément à l'article 26-II-2° du Code des Marchés Publics.

Il est décomposé en trois lots géographiques :

- Lot 1 : le Barachois et sa périphérie ;
- Lot 2 : le Cœur Vert Familial - zones de Sainte-Clotilde et de Marcadet ;
- Lot 3 : le Cœur Vert Familial - zones de la Providence et de Montgaillard.

Il faut souligner, par ailleurs, qu'une attention particulière sera apportée, dans le cadre du marché et conformément à l'article 14 du CMP, à la mise en œuvre de mesures d'insertion sociale et à l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

Rapport n°14/5-26

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

2° d'approuver la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques suivantes du marché comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de trois lots ;
- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 395 000 € HT/ an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 611 ;

3° de m'autoriser à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° de m'autoriser à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concerné(s) ;

5° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140830-14526-1A-2-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/09/2014



Gilbert ANNETTE

OBJET **MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE
(CŒUR VERT FAMILIAL ET BARACHOIS)**

**AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ET DE SIGNER LE MARCHE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de marché d'entretien des espaces publics de la Ville de Saint-Denis : le Cœur vert familial et le Barachois.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- marché composé de trois lots :

Lot 1 : le Barachois et sa périphérie ;

Lot 2 : le Cœur Vert Familial - zones de Sainte-Clotilde et de Marcadet ;

Lot 3 : le Cœur Vert Familial - zones de la Providence et de Montgaillard ;

Délibération n°14/5-26

- marché à prix forfaitaires ;
- marché conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par reconduction tacite ;
- estimation prévisionnelle : 395 000 € HT/ an ;
- imputation budgétaire : chapitre 011 - article 611.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation, à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du (des) marchés concerné(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s), tous les actes y afférents.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget de la Ville, sous le chapitre 011 - article 611.

LEGENDE

Périmètres d'intervention



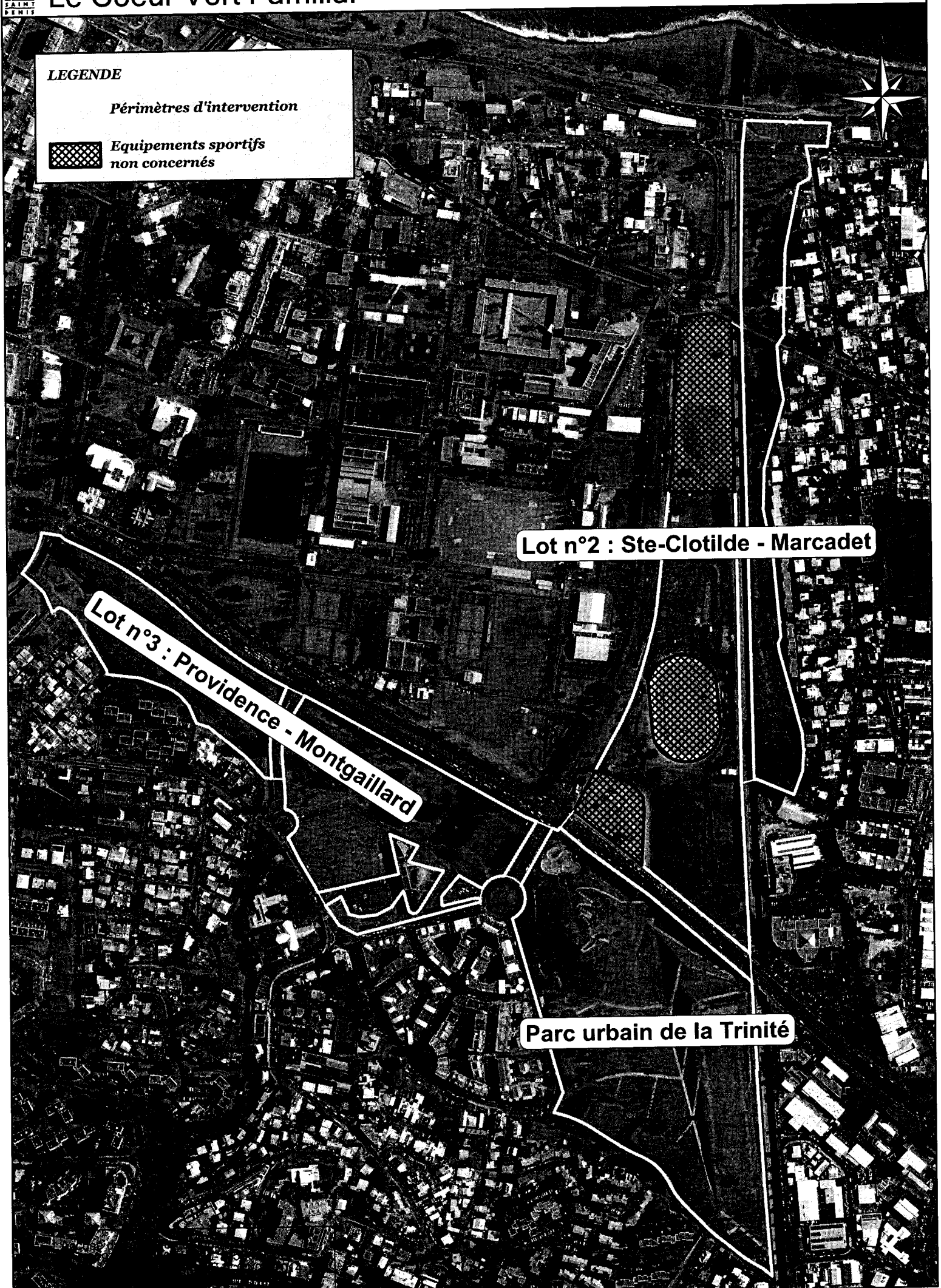
*Equipements sportifs
non concernés*



Lot n°2 : Ste-Clotilde - Marcadet

Lot n°3 : Providence - Montgaillard

Parc urbain de la Trinité



LEGENDE

Périmètres d'intervention

